

**ASSEMBLÉE DE PROVINCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N° 39-2016/APS

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Collège de Païta	1
Vice-Rectorat	1
JONC	1
Archives NC	1
DES	1

DÉLIBÉRATION
portant changement de dénomination du collège de Païta Nord

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 17/2016 du conseil d'administration du collège de Païta Nord du 21 avril 2016 ;

Vu l'avis favorable du maire de la commune de Païta du 23 mai 2016 ;

Vu l'avis de la commission de l'enseignement réunie le mardi 13 septembre 2016 ;

Vu le rapport n° 1514-2016/APS/DES/SAF du 8 août 2016,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2016, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : L'ensemble, constitué par les bâtiments situés sur la Route territoriale 1 (RT1) Ondemia, constituant le collège, est dénommé « collège Gabriel Païta ».

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.